La Tribune FO

des services publics

n° 409
Décembre 2026



ORGANE DE LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTÉ 153, RUE DE ROME 75017 PARIS - Publication trimestrielle - 0,64€ DIFFUSION GRATUITE AUX ADHÉRENTS - ISSN N° 2827-3192

FO SPS
L'indépendance au service de tous les agents territoriaux
page 8

Périple "élections"
Zoom sur Toulouse et Marseille
page 20

Elections, mode d'emploi
Le CST, la CAP, c'est quoi ?
page 15



Relyens, votre assureur mutualiste partenaire

- Près de 100 ans d'engagement auprès des acteurs du soin et des territoires
- Une protection santé et prévoyance adaptée à vos métiers
- Un modèle responsable, engagé au service de l'intérêt général

---

Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.

relyens.eu

relyens

GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

Relyens Mutual Insurance - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances
18 rue Edouard Rochet - 69372 Lyon cedex 08 - 779 860 881 RCS Lyon - Crédits photos : ©stockadobe.com

2026, une année qui restera inscrite sur les tablettes ?!



Didier BIRIG

Secrétaire général de la Fédération FO SPS

Je ne peux pas débuter cet éditorial sans célébrer les 120 ans de la Charte d'Amiens. Oui, celle qui guide notre syndicalisme depuis tant d'années, qui est notre fil à plomb, mérite bien qu'en cette période préélectorale, son respect soit total et sans passe-droit lorsqu'on se réclame de Force Ouvrière ! Trop souvent, ces derniers mois, certains camarades ont pris des libertés et trouvé des interprétations à géométrie variable pour justifier des transgressions !
La Fédération tient à le dire clairement : dans la période électorale qui pointe le bout de son nez, elle n'admettra aucune entorse à notre indépendance, avec qui que ce soit, quel que soit l'enjeu politique ! Chacun assumera ses actes.

2026 restera très certainement une année qui marquera notre histoire. En effet, les situations internationale, européenne et française n'auront jamais été aussi dégradées, avec un risque sérieux d'embrasement pouvant aller jusqu'à la guerre. Les conflits ukrainien et iranien pèsent sur l'économie mondiale, au point de voir les prix de l'énergie atteindre des sommets jamais égalés. Cette situation contracte toutes les économies et oblige même le président Trump, à quelques semaines des élections de mi-mandat, à passer des accords sur le pétrole russe, pourtant boycotté, afin de s'éviter une déconvenue électorale !

En France, malgré les mesures d'aide destinées aux foyers les plus en difficulté, la situation met particulièrement en lumière le niveau des salaires et des pensions et interroge largement sur la possibilité de vivre dignement de son travail !

Pour autant, le gouvernement pose les bases d'un budget 2027 avec pour objectif une réduction de 54 milliards d'euros dans le cadre du PLF et du PLFSS.
La traduction immédiate de ce choix est, pour nous, fonctionnaires, retraités et malades, une régression sociale très importante. On parle bien là de salaires bloqués pour la quatrième année consécutive, de pensions qui ne seront ni indexées sur l'inflation ni revalorisées et, bien sûr, d'une cure d'austérité proche de la saignée létale pour les services publics.

Nous payons clairement le « quoi qu'il en coûte » de Monsieur Macron ! Pourtant, au même moment, les entreprises françaises continuent de verser des dividendes astronomiques à leurs actionnaires et sont perfusées d'argent public, sans aucune conditionnalité en matière d'emploi, par exemple !

Personne n'aurait imaginé qu'un mouvement lycéen puisse venir bloquer cette séquence, et pourtant, depuis plusieurs semaines, les mouvements de contestation ne cessent de se multiplier. Si, comme pendant les manifestations contre la contre-réforme des retraites, des actes de violence et des incivilités ont lieu et doivent être condamnés, le retour à l'ordre doit se faire avec tout le discernement nécessaire : il s'agit bien de nos enfants.

(suite page 4)

Editoriaux

Didier BIRIG **3**
Laurent MATEU **5**
CNRACL **6**
Il faut des réponses durables
Dossier **8**
L'indépendance au service de tous les agents territoriaux
Cours des Comptes **10**
Pouvoir d'achat et conditions de travail encore dans le viseur
Portrait **11**
Chantal FERNANDES
Outre-mer **12**
La Fédération à La Réunion et à Mayotte
Elections, mode d'emploi **15**
Formation **19**
Bien se former pour réussir les élections professionnelles dans la FPT
Périple "élections" **20**
En photos
p. 21 : Zoom sur Toulouse
p. 22 : zoom sur Marseille
Les Unions **25**
section cadres
p. 26 : eau et assainissement
p. 28 : habitat
p. 29 : police municipale
Créations de syndicats **30**

Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière 153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo - publics - sante.org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral - Impression : FORM'ACTUEL 63450 St SATURNIN - sauf erreur d'impression. Diffusion : société EDITION TRIBUNE-PUBLIC & SANTE 153/155 rue de Rome 75017 Paris - Crédits photos : Fédération FO SPS sauf mention spécifique - N° commission paritaire 0926 S 06335 - ISSN N°2827-3192 4ème trimestre 2026

À quelques mois de l'élection présidentielle, les débats au Sénat et à l'Assemblée nationale vont être intéressants. De nombreuses lignes rouges sont franchies par le gouvernement, mais va-t-il pour autant être mis en minorité et provoquer ainsi une nouvelle crise ?
Rien n'est moins sûr ! L'élection présidentielle restera l'alibi de l'inaction. Nous mesurerons ainsi les conséquences de ce budget destructeur pour les services publics !

Mais, pour l'instant, ce gouvernement n'en a pas fini avec cette mobilisation de la jeunesse, qui ne semble pas fléchir et qui pourrait amorcer une convergence des luttes. Ainsi, les routiers et les salariés d'autres branches sont en train de s'organiser. À voir !

En tout état de cause, le dialogue social est inexistant. La PSC hospitalière sera très certainement reportée à 2028, les réunions de négociation catégorielles, comme celles concernant les psychologues, sont annulées au fil de l'eau et, une nouvelle fois, Force Ouvrière refusera de signer le protocole sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les propositions avancées dans ce texte sont une insulte aux femmes et ne permettent pas d'entrevoir les moyens nécessaires pour enfin avancer concrètement vers cet objectif.

Enfin, cette année 2026, après avoir marqué les annales de Météo-France, se terminera par les élections de notre caisse de retraite, la CNRACL, et nos élections professionnelles.

L'ensemble de nos équipes s'est mobilisé pour porter les revendications de Force Ouvrière. Dans de nombreux départements, les efforts de développement nous ont conduits à déposer davantage de listes qu'en 2022.
Le Road Trip FO, en autocar, nous aura permis de renforcer nos équipes et de mettre en lumière FO Fonction publique partout où nous sommes passés.

Sans attendre les résultats du scrutin, je tiens d'ores et déjà à remercier toutes les équipes qui se sont mobilisées sans compter, les personnels de la Fédération, sans qui notre communication n'aurait pas atteint ce niveau, le secrétariat et le Bureau fédéral, qui ont piloté l'ensemble du dispositif, et bien sûr vous tous, vous qui portez chaque jour, dans vos structures, vos établissements, vos hôpitaux et vos collectivités, les revendications des agents, les revendications FO.

Vive cette belle Fédération des Services Publics et de Santé !

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

UNIS pour NOTRE AVENIR





Votez et faites voter FO !

Deux élections, un même combat : défendre nos droits, nos retraites et notre avenir

Laurent MATEU

Secrétaire général de la branche des Services Publics FO

Camarades,

Du 23 novembre au 10 décembre 2026, nous élirons nos représentants au conseil d'administration de la **CNRACL,** notre caisse de retraite.
Du 3 au 10 décembre, nous voterons aux **élections professionnelles** dans la fonction publique.
Deux rendez-vous essentiels, alors que les attaques contre les agents se multiplient : gel du point d'indice, grilles écrasées par le SMIC, perte de pouvoir d'achat, remise en cause des arrêts maladie, dégradation des conditions de travail... Et un rapport de la Cour des comptes préconisant, entre autre pour la FPT, une sous-indexation du point d'indice et une suppression de 140 000 postes.

Comme si les fonctionnaires étaient responsables de la dette publique ! Comme si les agents territoriaux et hospitaliers étaient une charge et non une richesse !
140 000 postes à supprimer dans la territoriale... Mais quels services publics veut-on sacrifier ? Les écoles ? Les crèches ? Les EHPAD ? Les services sociaux ?... Ça suffit !
Et la CNRACL, ce n'est pas une variable d'ajustement budgétaire ! Nos retraites sont le fruit de notre travail et de nos cotisations.

Nos salaires ne sont pas une dépense inutile. Nos droits ne sont pas des privilèges. Nos services publics ne sont pas à vendre !

Voter FO, ce n'est pas simplement choisir un nom sur une liste. C'est renforcer une organisation libre et indépendante, capable de négocier et de signer lorsque les agents y gagnent, mais aussi de dire "NON !", de mobiliser et de combattre quand les décisions sont injustes. Notre seule boussole : les intérêts matériels et moraux des travailleurs !
Nous voulons gagner ces élections, non pour afficher des pourcentages, mais pour peser dans les décisions, défendre nos revendications et obtenir des avancées concrètes.

Ne laissons pas les autres décider à notre place !
Dans nos collectivités, nos établissements et nos services, allons convaincre et mobiliser. Chaque voix compte ! Ne nous contentons pas de voter FO : faisons voter FO !

Pour nos retraites, nos salaires, nos droits, nos conditions de travail et la qualité des services publics, pour les agents d'aujourd'hui et les travailleurs de demain, parce que nous refusons de subir et de nous résigner... VOTEZ ET FAITES VOTER FO !

#LeSyndicatdu21èmeSiècle



CNRACL

Face à la situation financière dégradée, il faut des réponses durables

Les comptes de la CNRACL au 30 juin 2026 confirment les difficultés financières du régime de retraite des agents territoriaux et hospitaliers. Pour la Fédération FO-SPS, il faut agir sur les causes du déficit, tenir compte de la situation des employeurs publics et préserver les droits des agents et des retraités.

Réunie le 24 septembre 2026, la Commission des comptes de la CNRACL a examiné la situation du régime à la fin du premier semestre. Les cotisations encaissées atteignent 14,696 milliards d'euros, tandis que les pensions et autres prestations versées s'élèvent à 15,086 milliards d'euros. Les dépenses dépassent donc les cotisations de 390 millions d'euros. Une fois les autres recettes et dépenses prises en compte, le déficit net atteint 587 millions d'euros.

Cette situation s'inscrit dans la durée, les pertes accumulées ont durablement fragilisé la situation comptable de la caisse et sa

dette financière atteint 12,420 milliards d'euros. Ces chiffres montrent que les difficultés ne se limitent pas à un décalage temporaire entre les cotisations encaissées et les pensions payées.

Le coût du recours à l'emprunt

Les tensions de trésorerie se sont déjà fait sentir en 2025. La caisse a payé 234 millions d'euros de frais financiers, c'est-à-dire les coûts liés à ses emprunts. Elle a aussi connu plusieurs épisodes de trésorerie très tendue en fin d'année. Selon les éléments cités, un retard de versement de 686 millions d'euros par la DGFIP aurait notamment provoqué un incident de trésorerie.

Pour 2026, le plafond de recours à l'emprunt a été fixé à 13,7 milliards d'euros. Il s'agit du montant maximal que la caisse est autorisée à emprunter, et non de la somme qu'elle a effectivement empruntée. Ce plafond donne néanmoins une indication de l'importance de ses besoins de financement.

Pour FO-SPS, **les emprunts** et les régularisations **peuvent répondre aux besoins** immédiats, **mais ils ne règlent pas les causes** du déficit. Ils doivent donc s'accompagner de mesures durables sur les ressources du régime.

Des créances concentrées dans le secteur hospitalier

La situation financière des employeurs publics est également un sujet de préoccupation. Les dernières données communiquées font état de 128 employeurs qui rencontrent des difficultés pour régler leurs cotisations. Le secteur hospitalier représenterait 69 % de ces employeurs et 97 % du montant total des créances. Celles-ci auraient augmenté de 81 millions d'euros en un an.
A l'évidence, ces chiffres doivent être rapprochés de la situation financière des hôpitaux publics : ceux-ci confrontés à des déficits durables, à des problèmes de trésorerie et à l'accumulation de charges peinent à verser leurs cotisations dans les délais, voire n'y parviennent pas.

La Fédération demande que les employeurs respectent leurs obligations et que les cotisations dues soient effectivement recouvrées. Elle réclame aussi un plan national de soutien aux hôpitaux publics, afin de traiter les causes des retards plutôt que de se limiter à des échéanciers de paiement.

Les droits des agents doivent également être protégés lorsque leur employeur rencontre des difficultés. FO souhaite que le suivi de ces établissements comporte un volet social et associe les organisations syndicales. Il faut pouvoir examiner les conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et le traitement des dossiers de retraite.

Revoir le financement du régime

L'équilibre de la CNRACL dépend aussi du nombre d'agents qui cotisent par rapport au nombre de retraités qui perçoivent une pension. Le vieillissement des effectifs territoriaux et hospitaliers, les départs à la retraite et les choix de recrutement ont donc un effet sur les ressources du régime.

FO demande notamment de **prendre en compte le recours aux contractuels.** Contrairement aux fonctionnaires affiliés à la CNRACL, les contractuels cotisent à d'autres régimes de retraite.

La Fédération souligne également **le poids de la compensation démographique,** un mécanisme de solidarité financière entre régimes de retraite. Depuis 1974, la CNRACL y aurait contribué pour près de 100 milliards d'euros en valeur actualisée. FO demande que ces mécanismes soient réexaminés à la lumière de la situation démographique actuelle du régime.

Les propositions de la Fédération portent aussi sur l**es ressources et l'emploi public :** l'État devrait prendre sa part dans le traitement de la dette, les rémunérations indiciaires devraient être revalorisées, les recrutements de fonctionnaires titulaires renforcés et les contractuels occupant des emplois permanents titularisés. FO demande enfin que les conséquences financières des réformes et des transferts de compétences soient évaluées et compensées.

Préserver les droits et les pensions

Pour la Fédération FO-SPS, le redressement de la CNRACL doit permettre de financer les pensions dans la durée, sans réduire les droits des agents et des retraités. Cela concerne **le calcul des retraites, la reconnaissance de la pénibilité des métiers et le pouvoir d'achat des pensionnés.**

La question concerne aussi **l'attractivité des fonctions publiques hospitalière et territoriale.** Les garanties de retraite font partie des éléments qui comptent pour attirer et fidéliser les agents.

FO Services publics et de santé

L'indépendance au service de tous les agents territoriaux

À quelques semaines des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026, la Fédération FO SPS réaffirme sa ligne : une indépendance syndicale totale, sans cogestion ni compromission, pour défendre exclusivement les intérêts matériels et moraux des personnels. Cette posture fait de FO un interlocuteur crédible et libre, capable de s'adresser à toutes les catégories d'agents territoriaux, de l'agent technique à l'ingénieur, du technique à l'administratif, en passant par les métiers du soin et du social.

Une indépendance syndicale totale, sans cogestion ni compromission

Contrairement à d'autres organisations, FO ne siège pas dans des instances de cogestion où les décisions se négocient entre syndicats, employeurs et gouvernement au détriment des agents. Notre indépendance absolue vis-à-vis du pouvoir politique et des partis nous permet de dire non quand il le faut, de refuser les réformes qui dégradent le service public, et de porter des revendications claires, sans langue de bois. Cette liberté d'action est un atout pour les agents territoriaux : elle garantit que leur voix sera entendue sans filtre, sans compromis préétabli, et sans risque de voir leurs intérêts sacrifiés sur l'autel du « dialogue social ».

Une défense constante du statut général de la fonction publique

Le statut général de la fonction publique reste le socle de nos droits collectifs : recrutement par concours, titularisation, grille indiciaire, protection contre l'arbitraire, égalité de traitement sur tout le territoire. FO SPS défend ce statut contre les tentatives de fragmentation, de contractualisation massive ou de mise en concurrence interne. Pour les agents territoriaux, cela signifie la garantie d'une carrière lisible, d'une mobilité possible et d'une reconnaissance professionnelle fondée sur le mérite et l'ancienneté, et non sur la précarité ou la faveur.

Une expertise reconnue

FO SPS dispose d'une expertise solide et quotidienne sur les dossiers qui concernent directement les agents :

Protection fonctionnelle

Prise en charge juridique et financière en cas de poursuites liées à l'exercice des fonctions, défense devant les tribunaux administratifs, accompagnement dans les procédures disciplinaires.

Carrières

Avancement de grade et d'échelon, détachement, mutation, reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, reclassement, temps partiel de droit.

Régimes indemnitaires

Primes, indemnités de résidence, suppléments familiaux de traitement, indemnités spécifiques (AST, NBI, ISFPT), revalorisations catégorielles.

Conditions de travail

Effectifs, charge de travail, pénibilité, risques professionnels, télétravail, droit à la formation, égalité femmes-hommes, prévention du harcèlement.

Cette expertise se traduit par des réponses concrètes, des recours gagnants et des accords locaux ou nationaux qui améliorent réellement la situation des agents.

Une volonté de négocier et contractualiser chaque fois que possible

Indépendance ne signifie pas immobilisme. FO SPS négocie et contractualise dès lors que cela sert les agents : accords locaux sur les primes, protocoles sur les effectifs, plans de formation, dispositifs de prévention santé, aménagements de temps de travail. Mais nous le faisons en gardant la main : nous signons quand c'est utile, nous re-

fusons quand c'est insuffisant ou dangereux. Cette approche pragmatique permet d'obtenir des avancées réelles sans renoncer aux principes.

Pourquoi voter FO Services publics et de santé ?

Parce que FO incarne un syndicalisme libre, exigeant et efficace. Parce que notre indépendance nous permet de défendre vos intérêts sans compromis. Parce que notre expertise vous apporte des solutions concrètes au quotidien. Parce que notre volonté de négocier n'exclut jamais la mobilisation quand c'est nécessaire.

Le 10 décembre 2026, faites le choix d'un syndicat qui vous représente vraiment !

Revendications FO pour les agents territoriaux

Dans la perspective des élections de décembre 2026, FO SPS porte des revendications claires :

Revalorisation salariale générale pour tous les agents territoriaux, avec un rattrapage inflationniste et une reconnaissance des métiers en tension.

Création de postes pérennes pour réduire la surcharge de travail et améliorer la qualité du service public local.

Renforcement de la protection fonctionnelle et extension de la prise en charge juridique à tous les agents, y compris contractuels.

Sécurisation des carrières : titularisation des contractuels, lutte contre la précarité, accès égal à la formation et à la promotion interne.

Amélioration des conditions de travail : réduction de la pénibilité, moyens de prévention, respect du droit à la déconnexion, politiques locales de qualité de vie au travail.

Défense du service public territorial contre les privatisations, les externalisations et les baisses de dotations de l'État.



Pouvoir d'achat et conditions de travail encore dans le viseur

Une note de synthèse produite par la cour des comptes et intitulée « *La masse salariale de la fonction publique : un enjeu majeur pour le redressement des finances publiques* » s'acharne tout particulièrement sur la fonction publique territoriale.
La cour des comptes préconise la suppression de 140 000 postes. En matière de rémunération, la cour des comptes préconise une sous-indexation du point d'indice, c'est-à-dire soit la poursuite du gel, soit une progression plus faible que l'inflation. En cas de progression de la valeur du point la cour suggère de ne plus indexer les primes sur cette évolution.

Enfin cerise sur le gâteau, elle propose de ralentir les évolutions de carrière. La mise en œuvre de ces préconisations entraînerait une accentuation de la paupérisation de la fonction publique territoriale, une dégradation des conditions de travail et de la qualité du service public local. C'est une attaque frontale contre les agents territoriaux. Les événements de l'été ont une nouvelle fois démontré que les services publics sont indispensables à la population, qu'ils ne sont pas qu'une ligne Excel.

ARRÊTONS DE PARLER DES FONCTIONNAIRES COMME D'UNE DÉPENSE ABSTRAITE !

Derrière chaque poste supprimé, il y a une mission de service public qui disparaît, qui se dégrade ou qui est privatisée.

Les mercis, les applaudissements, juste pendant les crises, ça suffit !
Plus des 3/4 des agents territoriaux condamnés au SMIC à perpétuité et à une pension de retraite proche des minima sociaux, ça suffit !

LES TERRITORIAUX NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE !

À la veille du projet de loi de finances pour 2027 et du projet du Gouvernement de réaliser 54 milliards d'euros d'économies, qui pèseront en grande partie sur les services publics, faisons entendre la voix de celles et ceux qui les font vivre chaque jour, celle d'agents publics qui veulent vivre dignement de leur travail !



FO REVENDIQUE

+ 10 % immédiatement sur la valeur du point d'indice et un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 25 ans ;

Une progression annuelle du point d'indice au moins égale à l'inflation ;

L'amélioration des grilles indiciaires et des déroulements de carrière ;

L'égalité réelle des rémunérations femmes – hommes ;

L'abrogation de la journée de carence ;

Le maintien de la rémunération à 100 % en cas d'arrêt maladie ;

L'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire soumis à retenue pour pension ;

Le maintien de l'indexation des pensions sur l'inflation et l'abrogation de la réforme des retraites ;

L'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques psychosociaux ;

Un plan massif de titularisation ;

Des mesures de protection et la prise en compte des risques liés aux changemements climatiques, pour la rémunération et les retraites.

Une syndicaliste à mille à l'heure



Passer une journée avec Chantal FERNANDES, c'est comme s'immiscer dans un accélérateur de particules. A 100 à l'heure, voire à 1000 à l'heure, la nouvelle secrétaire du GD de la Loire (42), ne tient pas en place et a surtout une idée à la seconde.

Il faut la suivre, celle qui a remplacé, au pied levé, Philippe VIALLARD au secrétariat du GD quand ce dernier a pris la Région Rhône-Alpes.

En poste officiellement depuis mai 2026, Chantal n'est pas une novice et lorsque l'on aborde le sujet majeur des élections professionnelles, la stéphanoise ne lâche plus la parole : *« avant de penser aux élections et la constitution des listes, il a fallu s'adapter au poste. On doit évoluer et penser globalement sur le département et non plus que pour son syndicat de base. »*

L'huile n'a pas encore chauffé dans le moteur que la secrétaire du GD 42 poursuit : *« je n'ai pas une minute où je ne fais rien. Entre le GD, la région, mon rôle d'animatrice en formation, c'est du boulot ! »*

Aussi comme souvent dans le syndicalisme, on est victime de son succès sur le terrain et les responsabilités s'enchaînent. *« On sait à quoi s'attendre ! »* Et de ce côté-là, Chantal a visiblement de la ressource et c'est en premier lieu, son syndicat de base de la collectivité de Saint-Galmier qui en a récolté les fruits. *« Il y a 25 % d'adhésion à FO dans ma commune »*, se réjouit celle qui ne pense que travail syndical, développement et actuellement élections professionnelles.

On l'aura compris, le tempérament fait le reste avec Chantal. Et lorsqu'il faut développer, créer des listes, elle est dans les startings-blocks avant tout le monde : *« c'est mon rôle, je l'ai choisi. Avec mon adjoint Stéphane et le bureau, composé de quatre femmes, elle tient à le préciser, nous nous sommes posés, pas longtemps, en faisant le constat que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas réussir. »*

L'ambition coule dans ses veines, non pas celle à faire de l'ombre aux autres, celle que l'ego fait rejaillir chez certains. Non l'ambition de la gagne, comme un sportif de haut niveau qui est en quête perpétuelle du meilleur de lui-même. Et l'on reparle des élections et de cette pression, parfois négative souvent positif qui naît de la lutte, des discussions, des heures passées en heures mensuelles d'information (HMI) à convaincre. *« Je suis là pour réussir*, réaffirme-t-elle, au volant de sa voiture en sillonnant le département, *nous voulons hisser FO au premier rang des organisations syndicales dans la Loire. C'est ambitieux mais l'espoir nous anime. »*

Pour sa première à la tête du GD pour les élections, Chantal FERNANDES parcourt les routes de son département de la Loire, anime des HMI, forme des camarades. Elle fonctionne à l'adrénaline, ce neurotransmetteur qui peut transformer tout espoir en victoire mais pourvu que cette énergie serve la victoire de FO !

La Fédération FO à La Réunion et à Mayotte

Une tournée constructive au plus près des agents



Du 9 au 24 septembre 2026, la Fédération a effectué une tournée à La Réunion et à Mayotte. Ce déplacement a permis de rencontrer les équipes syndicales et les agents, de prendre la mesure de leurs difficultés et de préparer collectivement les élections professionnelles du 10 décembre 2026.

À La Réunion, le secrétaire fédéral Patrice Carré était accompagné de Yanael Moisen, camarade FO SIS (services d'incendie et de secours). Avec le représentant FO SIS local, Jules Cillon, ce camarade a parcouru l'ensemble des casernes de l'île pour rencontrer les personnels et échanger sur leurs conditions de travail, leurs difficultés opérationnelles et leurs revendications. Cette tournée a permis de renforcer les liens avec les agents et de consolider l'implantation de Force Ouvrière dans les services d'incendie et de secours de La Réunion.

Les services d'incendie et de secours des deux territoires doivent répondre à des contraintes particulières : risques cycloniques, difficultés d'accès à certains secteurs, éloignement des renforts et contraintes d'approvisionnement et de maintenance des matériels. À Mayotte, les conséquences du cyclone et les difficultés d'accès à l'eau compliquent encore les interventions. Pour FO, les effectifs, les équipements, la formation et la protection des personnels doivent être à la hauteur de ces réalités.

De son côté, le secrétaire fédéral a parcouru l'ensemble des collectivités de La Réunion, accompagné du secrétaire régional, Lucas Goubalou, et de la secrétaire du groupement départemental, Chrysléné Acapandié. À Mayotte, il était accompagné de Thaoubani Mazouni, secrétaire du groupement départemental. La Fédération a rencontré l'ensemble des syndicats FO de La Réunion, ainsi que ceux de Mayotte. Ces échanges ont permis de faire le point sur les revendications locales, de soutenir les équipes et de préparer au mieux les prochaines élections professionnelles.

Nous nous félicitons du nombre important de listes FO qui seront déposées en 2026 dans les deux territoires. Cette dynamique témoigne d'une réelle progression de notre implantation et du sérieux des camarades qui défendent, au quotidien, les idées, les propositions et les revendications de Force Ouvrière. Elle traduit leur engagement pour donner à davantage d'agents la possibilité de voter FO et d'être représentés dans les instances. Plus de listes, c'est plus de voix et plus de droits à défendre.

Cette tournée a également rappelé combien les réalités ultramarines nécessitent des réponses adaptées. La vie chère, l'insularité, l'éloignement de la métropole et les difficultés d'accès au logement ou à certains services essentiels pèsent sur les habitants comme sur les agents publics. Ces contraintes accentuent les difficultés de recrutement, de fonctionnement et de continuité des services. Pour notre Fédération, l'égalité des droits doit se traduire par des moyens répondant aux besoins réels de chaque territoire.

À Mayotte, près de deux ans



après le passage du cyclone Chido, le 14 décembre 2024, le décalage entre les promesses gouvernementales de reconstruction et la réalité rencontrée sur le terrain demeure particulièrement préoccupant. Dans les lieux visités et au fil des échanges, nous avons constaté que les améliorations attendues restent loin de répondre aux besoins des habitants et des personnels des services publics. Les engagements annoncés doivent se traduire par des résultats concrets et durables : des logements dignes, des équipements publics opérationnels et des conditions de travail permettant aux agents d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions.

La délégation a également rencontré le maire de Mamoudzou, qui nous a exposé les difficultés auxquelles sa collectivité est confrontée. Cet échange a confirmé l'ampleur des besoins et la nécessité de soutenir les services municipaux et leurs agents, en première ligne pour répondre aux attentes de la population.

Ce périple a été constructif, riche en rencontres et en échanges fraternels. Il a permis de renforcer les liens entre la Fédération et ses syndicats, de porter les revendications des personnels et de consolider la préparation des élections professionnelles. La Fédération remercie les camarades de La Réunion et de Mayotte pour leur accueil, leur disponibilité et leur engagement. Elle continuera de porter leurs exigences : des services publics de qualité, des moyens adaptés et le respect des droits de tous les agents.



Vous êtes adhérent FO ?
Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux (1), prothèses auditives (2) perte de salaire (3), invalidité (4), incapacité permanente (5), décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations (6)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

MACIF | FO

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.
(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.
(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.
(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.
(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Crédit photo : Shutterstock.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Le CST, c'est quoi ?

Le Comité Social Territorial est une instance essentielle.

Il traite de l'organisation des services, du temps de travail, des effectifs, des lignes directrices de gestion, de la formation, de l'égalité professionnelle, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

C'est dans cette instance que se discutent de nombreux sujets qui impactent directement la vie quotidienne des agents.

Au sein du CST composé de représentants du personnel, FO est là pour défendre vos droits : porter les revendications des agents, défendre les conditions de travail, exiger des moyens humains et matériels, alerter sur les suppressions de postes, combattre les mutualisations et externalisations destructrices, défendre la santé et la sécurité au travail, ou encore refuser que les agents paient les choix budgétaires des employeurs.

FO, une voix claire et indépendante

FO est attachée au statut général des fonctionnaires, au service public républicain et à l'égalité d'accès des citoyens aux services publics.

Elle refuse la casse des services, la précarisation de l'emploi public et la dégradation des conditions de travail.

FO revendique :

- » Des effectifs suffisants dans tous les services ;
- » Le respect du temps de travail et des droits à congés ;
- » La prévention réelle des risques professionnels ;
- » La lutte contre les risques psychosociaux ;
- » La reconnaissance de la pénibilité ;
- » Le maintien des services publics de proximité ;
- » L'arrêt des réorganisations imposées sans concertation ;
- » Une politique salariale plus transparente et plus juste.



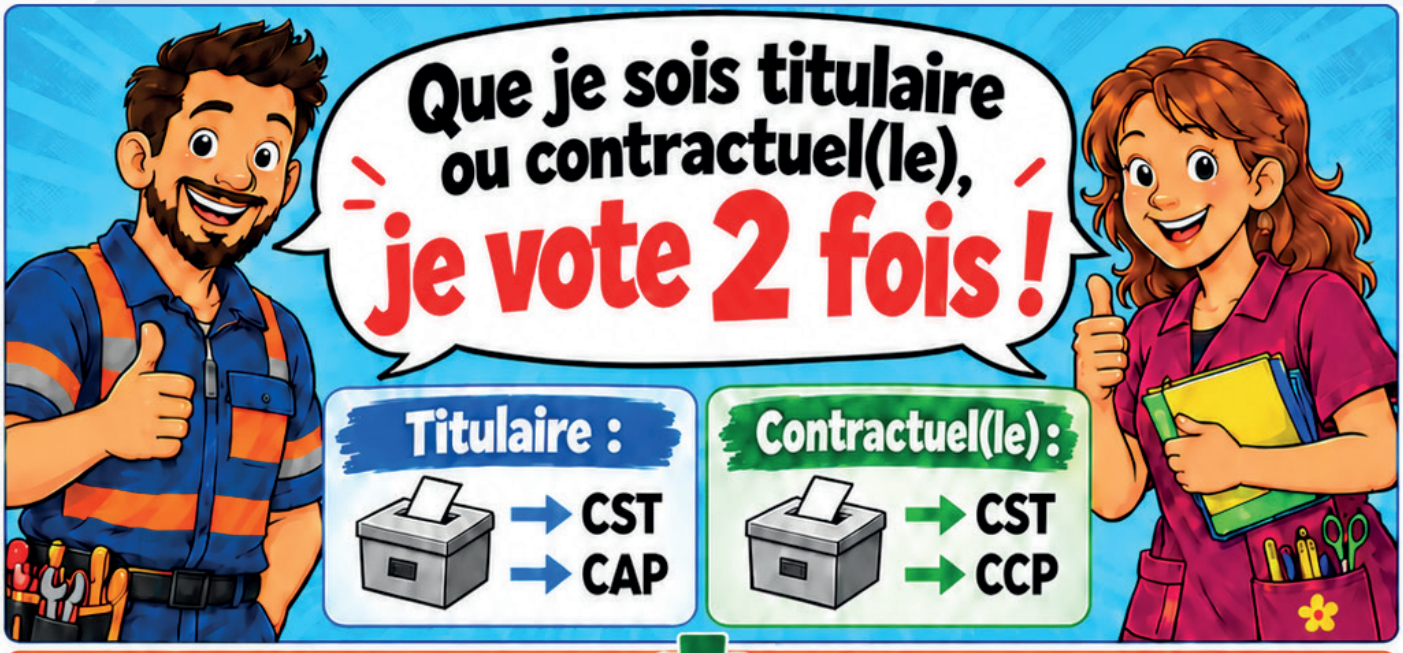

3 façons de voter | selon le choix de ma collectivité

1. Le vote électronique

Du 3 au 10 décembre 2026

1. Je reçois mon code d'accès par courrier postal.



2. Je me connecte sur la plateforme de vote.



3. Je choisis parmi les listes de candidats, la liste FO et je valide mon vote !



Votez en toute sécurité, où que vous soyez, pendant la période d'ouverture.

OU

2. Le vote par correspondance



Je suis la procédure expliquée en page ci-contre.

OU

3. Le vote à l'urne

jeudi 10 décembre 2026

Salle prévue à cet effet définie par votre collectivité



MODE D'EMPLOI

VOTE PAR CORRESPONDANCE

TITULAIRES

2 VOTES PAR CORRESPONDANCE

- **CST** — Comité Social Territorial
- **+**
- **CAP** — Commission Administrative Paritaire



CONTRACTUELS

2 VOTES PAR CORRESPONDANCE

- **CST** — Comité Social Territorial
- **+**
- **CCP** — Commission Consultative Paritaire

1 JE REÇOIS MON MATÉRIEL DE VOTE



Il contient pour chaque scrutin :

- 1 bulletin de vote (liste ou sigle)
- 2 enveloppes de tailles différentes
- 1 notice d'explication

2 JE CHOISIS SUR MA LISTE ET JE VOTE

CAP ou CCP et CST selon ma situation.

NE RAYER AUCUN NOM !



3 JE GLISSE MON BULLETIN DANS LA PLUS PETITE ENVELOPPE

(non gommée)



AUCUNE INSCRIPTION SUR CETTE ENVELOPPE !

4 JE GLISSE CETTE ENVELOPPE DANS L'ENVELOPPE DE GRAND FORMAT

(sans inscription)

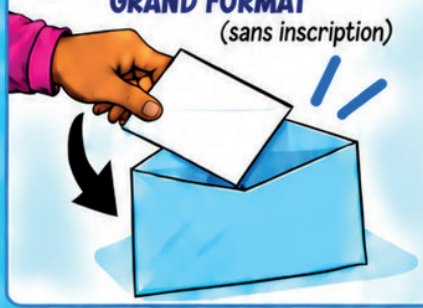

5 J'INSCRIS MES INFORMATIONS AU RECTO DE L'ENVELOPPE DE GRAND FORMAT ET JE SIGNE

CAP ou CCP et **CST**

SIGNATURE OBLIGATOIRE POUR LES 2

6 JE GLISSE L'ENVELOPPE DE GRAND FORMAT DANS LA GRANDE ENVELOPPE EXTÉRIEURE



7 JE FERME BIEN LA GRANDE ENVELOPPE ET JE L'ENVOIE AU PLUS TÔT OBLIGATOIREMENT PAR LA POSTE

Pas besoin de timbre.

Votre vote doit parvenir avant le 10 décembre 2026.



Je vote et je fais voter FO bien sûr !



Commission Administrative Paritaire

La CAP, c'est quoi ?

Au sein de la CAP composée de représentants du personnel, FO est là pour défendre vos droits !
FO défend tous les agents et refuse d'opposer les catégories entre elles.
Catégorie A, B ou C : tous les agents territoriaux doivent être respectés, protégés et reconnus.

Catégorie A : défendre l'expertise, les responsabilités et le statut

Les agents de catégorie A exercent des responsabilités majeures dans les collectivités territoriales : direction, encadrement, conception, expertise, ingénierie, action sociale, santé, culture, administration, finances, ressources humaines, technique, urbanisme, sécurité, enseignement artistique ou animation des politiques publiques.

Ils subissent eux aussi la pression des réorganisations, des injonctions contradictoires, de la perte de sens, de l'augmentation des responsabilités et d'une reconnaissance trop souvent insuffisante.

FO revendique :

- La reconnaissance réelle des responsabilités exercées ;
- Une rémunération conforme au niveau d'expertise et d'engagement ;
- La défense du statut général des fonctionnaires ;
- Des carrières cohérentes et attractives ;
- La protection fonctionnelle effective des agents exposés ;
- Le respect de l'indépendance professionnelle ;
- La lutte contre l'isolement des cadres ;
- Des moyens humains et budgétaires à la hauteur des missions ;
- La prévention des risques psychosociaux et de l'épuisement professionnel.

Catégorie B : responsabilité reconnue, carrière défendue

Les agents de catégorie B occupent une place essentielle dans les collectivités territoriales. Ils assurent des missions d'encadrement intermédiaire, d'expertise, de coordination, de gestion, d'accompagnement, d'enseignement, de sécurité, de technique ou d'administration.

Ils sont souvent placés entre des responsabilités accrues et une reconnaissance insuffisante.

FO revendique :

- Une meilleure reconnaissance des missions exercées ;
- Une vraie revalorisation indiciaire ;
- Des carrières plus fluides et plus attractives ;
- Des ratios d'avancement ambitieux ;
- L'accès réel à la promotion interne ;
- Le respect des qualifications, diplômes et concours ;
- La défense des agents face aux pressions hiérarchiques ;
- Des effectifs suffisants pour exercer correctement les missions ;
- La fin des glissements de fonctions sans reconnaissance statutaire ou financière.

Catégorie C : défendre les agents

Les agents de catégorie C sont indispensables au fonctionnement quotidien du service public territorial.

Dans les communes, intercommunalités, CCAS, CIAS, établissements publics, services techniques, écoles, crèches, EHPAD, services administratifs, sociaux, culturels ou sportifs, ils assurent des missions essentielles au plus près de la population.

Pourtant, ils sont trop souvent confrontés au manque de reconnaissance, aux bas salaires, aux sous-effectifs, à la pénibilité, aux horaires contraints et aux réorganisations permanentes.

FO revendique :

- L'augmentation du point d'indice et des salaires ;
- Une vraie reconnaissance des métiers de catégorie C ;
- Des avancements de grade transparents et accessibles ;
- La défense du déroulement de carrière ;
- La lutte contre la précarité et les temps non complets subis ;
- La prise en compte de la pénibilité et de l'usure professionnelle ;
- Le respect des droits statutaires ;
- Des effectifs suffisants pour assurer un service public de qualité.



Bien se former pour réussir les élections professionnelles dans la FPT

FO s'engage pour des élections professionnelles réussies dans la Fonction Publique Territoriale.

À l'approche des élections professionnelles du 10 décembre 2026, qui concernent près de 5,8 millions d'agents publics et aboutiront à l'installation de près de 20 000 instances (CST, CAP, CCP), la Fédération FO SPS renforce son action de formation sur le terrain. Dans les départements de l'Aveyron, de l'Ariège, du Gers, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, des Hautes Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Lot, la Région FO Midi-Pyrénées organise des sessions de formation essentielles pour préparer les futurs élus à leur rôle au sein de ces instances.

Un enjeu majeur pour la représentation des agents

Les élections professionnelles dans la FPT constituent un moment clé du dialogue social. Elles permettront le renouvellement des représentants au sein des Comités Sociaux Territoriaux, des Commissions Administratives Paritaires, des Commissions Consultatives Paritaires et des Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT). Ces instances sont au cœur de la défense des intérêts des agents : elles traitent des questions relatives aux carrières, à la rémunération, au temps de travail, aux conditions de travail et de santé au travail mais traitent aussi de l'organisation du service public.

Pour FO, il est primordial que nos futurs représentants disposent d'une solide connaissance du fonctionnement de ces instances afin d'y exercer pleinement leur mandat et de défendre efficacement les agents.

La formation, clé de la réussite

Conscient que la maîtrise des enjeux institutionnels et techniques est indispensable pour agir utilement, **Nicolas REFUTIN, délégué fédéral de la Fédération FO SPS,** dispense actuellement des formations dédiées dans les huit départements de la région fédérale. Ces sessions visent à outiller les militants et les futurs élus afin qu'ils puissent :

- **Comprendre le rôle et les compétences de chaque instance** ;
- **Maîtriser les règles de fonctinement** et les procédures de vote ;
- **S'approprier techniquement les dossiers** liés à la rémunération, au temps de travail ou encore aux carrières ;
- **Défendre avec efficacité les intérêts des agents** au sein de ces instances.

Ces formations s'inscrivent dans la continuité du travail de fond mené par FO pour structurer et professionnaliser l'action syndicale dans la FPT.

L'engagement de FO Midi-Pyrénées

La Région FO Midi-Pyrénées met un point d'honneur à accompagner ses militants et les agents territoriaux dans cette période électorale déterminante. L'objectif est clair : permettre à chaque futur élu FO d'appréhender sereinement sa place dans les instances après les élections et de contribuer à la réussite du scrutin du 10 décembre 2026. FO rappelle que le vote électronique sera possible dans la FPT, avec une période de vote pouvant s'étaler du 3 décembre jusqu'au 10 décembre.

Une mobilisation nécessaire

Face aux enjeux de ces élections, FO appelle tous les agents de la Fonction Publique Territoriale à se mobiliser massivement pour voter et à soutenir les listes FO. La syndicalisation et la participation aux instances sont les meilleurs garants d'une représentation forte et indépendante, capable de faire entendre la voix des agents auprès des employeurs territoriaux.

Ces formations illustrent l'engagement concret de FO dans l'accompagnement des militants et la préparation sérieuse de cette échéance électorale. Elles témoignent également de la volonté de notre Fédération de maintenir un haut niveau d'expertise au service des agents territoriaux.

périple "élections"















L'autocar FO de passage à Toulouse à la rencontre des militants et des agents !

Dans le cadre de sa tournée nationale, l'autocar FO était de passage à Toulouse le 1er octobre dernier. Stationné devant le siège de Toulouse Métropole, collectivité auprès de laquelle est placé le 2ème CST de France, c'était l'occasion pour les responsables nationaux, venus en nombre, d'échanger avec des militants locaux mais aussi des agents des trois versants de la Fonction publique.

Côté Fonction publique territoriale, c'est **Laurent MATEU, secrétaire général de la branche services publics,** qui était présent, pour un programme particulièrement dense !
S'il a commencé la journée par une prise de parole, accompagné de **Christian GROLIER, secrétaire général de la Fédération générale des Fonctionnaires,** devant la centaine de militants réunis pour l'occasion, il s'est ensuite déplacé au cœur de la police municipale toulousaine pour une réunion d'information syndicale d'1h30, à l'occasion de laquelle il a pu rappeler les positions FO.
Le début d'après-midi était le moment choisi pour une conférence de presse, à laquelle a également participé **Frédéric SOUILLOT, secrétaire général de la Confédération,** qui allait passer le reste de la journée en compagnie des militants locaux.

Avant de se rendre à une rencontre officielle avec **Carole DELGA, Présidente de la région Occitanie,** ils ont pu échanger avec les secrétaires généraux des groupements départementaux voisins venus à Toulouse, démontrer tout le dynamisme régional !

La fin de journée a, quant à elle, été dédiée au tournage de deux nouveaux épisodes du Territalk'show, avec **Mathieu BRUGEAU, délégué régional Poitou-Charente-Limousin et membre du Bureau de notre Fédération,** à la manœuvre :





- La première sur les élections dans la Fonction publique territoriale, avec Laurent MATEU et Nicolas REFUTIN,
- La deuxième sur le contexte actuel (mouvement du 29 septembre, note de la Cour des Comptes ou actions à venir), avec Laurent MATEU et Frédéric SOUILLOT.

Une journée particulièrement appréciée par les agents et les militants présents qui, au-delà de la source de motivation qu'elle a pu constituer pour ces derniers, a permis, en cette période électorale, de donner une importante et indispensable visibilité à FORCE OUVRIÈRE, tant sur le plan local que national à travers les réseaux sociaux !

FO Territoriaux Marseille et Métropole

Un syndicat qui mobilise

Tous dans le bus !

28 septembre 2026, sous le soleil légendaire de la cité phocéenne, ils étaient magnifiques nos délégué(e)s !

Vêtus d'un tee-shirt violet arborant fièrement le logo FO MARSEILLE METROPOLE, ils attendaient patiemment le Bus de la Fédération pour sa 5e étape.



A son arrivée, paré de ses belles couleurs, ce fut un un grand moment d'émotion.

Quelle fierté de participer à cette tournée syndicale nationale et de prendre le départ pour un mini-tour de ville très remarqué !

Escortés par nos collègues motards de la Police Municipale, nous avons en effet fait sensation dans les rues de Marseille, de la gare à l'Hôtel de Ville, de l'Estaque au Mucem où nous avons débarqué, pas peu fiers et exaltés par la conduite sportive de nos deux chauffeurs parisiens !

Sur l'esplanade de ce musée posé sur la mer, la presse nous attendait et les flashes ont crépité devant tant d'effervescence.

Patrick Rué, Secrétaire Général du syndicat historique FO MARSEILLE ET METROPOLE, s'est exprimé sur le contexte économique, sur les revendications nationales et locales, sur la force de notre organisation, sur la mobilisation à venir et sur les prochaines échéances électorales professionnelles.





Laurent Mateu, présent à ce rendez-vous a évoqué également les attentes légitimes et urgentes des agents de la fonction publique territoriale qui tiennent à bout de bras un service public toujours plus fragilisé.

29 septembre 2026 : Tous dans la rue !

L'appel à la mobilisation de nos délégués et adhérents a été entendu.

Après le bus FO Services Publics, c'est à pied que nous avons formé un cortège de militants convaincus.

Ecoles, crèches, administratifs de tous services, cadres, représentants de la police municipale, ils étaient au rendez-vous pour exprimer leurs revendications et le rejet d'une politique de paupérisation.

Les recrutements sont gelés comme le point d'indice, les départs non remplacés, les moyens alloués diminuent drastiquement, les agents malades sont doublement pénalisés... le pouvoir d'achat s'étiole tandis que les prix augmentent.

Les services fonctionnent en mode dégradé, les agents publics sont durement touchés par les restrictions budgétaires... mais continuent à assurer leurs missions du mieux possible.

Nos camarades retraités étaient également présents pour faire entendre leur voix, car ils ne sauraient être désignés comme les responsables de ce marasme économique. Honte à ceux qui les désignent comme des nantis lorsqu'on connaît le niveau moyen des pensions de retraite !

FO Marseille Métropole, encore une fois, a su démontrer sa capacité de mobilisation et sa détermination, pour l'avenir de la Fonction Publique Territoriale.

Cap sur les élections professionnelles !

184 candidats pour la Ville de Marseille, aucun candidat avec un double mandat :

- 60 candidats pour notre CST
- 28 candidats pour la CAP A, 32 pour la CAP B, 32 pour la CAP C
- 32 candidats pour la CCP.

Force Ouvrière démontre là encore sa capacité de rassemblement et d'engagement.

Nos listes sont déposées et nos délégués parés pour la campagne électorale.

D'ores et déjà, ils essaiment tous les services de la Ville de Marseille pour défendre, représenter, convaincre nos collègues territoriaux de l'utilité d'une organisation syndicale forte, libre, indépendante !

Rendez-vous le 10 décembre 2026 pour faire les comptes !






FO UNIS
POUR
NOTRE
AVENIR
Du 3 au 10 décembre, votez FO
FO le Syndicat qu'il vous faut !

Les cadres territoriaux

Une cible incontournable pour les élections professionnelles

Élection après élection, on peut constater le poids croissant des cadres dans le corps électoral. Par ailleurs, l'augmentation importante du nombre des agents contractuels (un quart des emplois permanents), souvent recrutés sur des emplois de catégorie A, ne fait que renforcer cette réalité.

Contrairement à une idée reçue, les cadres votent. Ils ont même davantage voté que les agents de catégorie C et B pour les CAP en 2022.

Il convient aussi de rappeler que les cadres se syndiquent, même s'ils aspirent souvent à une certaine discrétion vis-à-vis de leur engagement syndical.



FO dispose d'atouts pour s'adresser aux cadres territoriaux :

- Une indépendance syndicale totale, sans cogestion ni compromission ;
- Une défense constante du statut général de la fonction publique ;
- Une expertise reconnue en matière de protection fonctionnelle, carrières, régimes indemnitaires et conditions de travail ;
- Une volonté de négocier et contractualiser chaque fois que possible.

C'est sur ces constats que le groupe cadres, renforcé de plusieurs nouveaux membres, a travaillé au cours du second trimestre 2026 pour bâtir des outils à destination des cadres.

Défendre l'expertise, les responsabilités et le statut

Les cadres exercent des responsabilités majeures dans les collectivités territoriales : direction, encadrement, conception, expertise, ingénierie, action sociale, santé, culture, administration, finances, ressources humaines, technique, urbanisme, sécurité, enseignement artistique ou animation des politiques publiques.

Ils subissent eux aussi la pression des réorganisations, des restrictions budgétaires, des injonctions contradictoires, de la perte de sens, de l'augmentation des responsabilités et d'une reconnaissance trop souvent insuffisante.

FO revendique :

» La reconnaissance réelle des responsabilités exercées ;

» Une rémunération conforme au niveau d'expertise et d'engagement ;

» Le respect de l'égalité professionnelle femmes-hommes ;

» La défense du statut général des fonctionnaires ;

» Le droit au déroulement de carrière non entravé par l'application de critères fonctionnels, des carrières cohérentes et attractives en particulier par la suppression des quotas d'avancement de grade dans les collectivités et l'ouverture de toutes les promotions à 100 % des possibilités dans chaque collectivité, la diminution de la durée entre chaque échelon et l'obligation d'organiser des examens professionnels chaque année ;

» La protection fonctionnelle effective des agents exposés ;

» Des moyens humains et budgétaires à la hauteur des missions ;

» Le respect de l'indépendance professionnelle ;

» La lutte contre l'isolement des cadres ;

» La prévention des risques psychosociaux et de l'épuisement professionnel ;

» Le droit à la déconnexion.

Dernière ligne droite

Après un an de travaux paritaires, la refonte de la classification de la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147) entre dans sa dernière ligne droite. Présente à chaque étape, Force Ouvrière a pesé pour obtenir une grille qui reconnaît enfin l'emploi réellement tenu par chaque salarié.

Une grille de 2008 à bout de souffle

Depuis l'avenant n° 7 du 26 mars 2008, les salariés de la branche sont classés selon un système bâti autour de quatre « emplois-repères branche » : agent, technicien, technicien supérieur/maîtrise et cadre. Chaque emploi de l'entreprise y était rattaché, plus ou moins fidèlement. En près de vingt ans, les métiers de l'eau ont profondément changé : réseaux numérisés, télérelève, exigences sanitaires et environnementales renforcées, relation client multicanale… Résultat : trop de salariés ont un classement qui ne reflète plus ce qu'ils font réellement au quotidien, et la grille peine à reconnaître les compétences comme à ouvrir des perspectives d'évolution.

Un an de travail paritaire

Lancé en septembre 2025, le chantier a été conduit avec l'appui du cabinet Arthur Hunt Consulting et de l'ANACT. En douze mois, onze réunions de CPPNI et de groupes de travail paritaires se sont succédées : diagnostic du système existant, comparaison avec les conventions collectives voisines, conception d'une nouvelle méthode, puis tests grandeur nature sur 14 emplois de la branche, du technicien de maintenance au chargé de relation clientèle, en passant par les agents et techniciens des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le 1er septembre 2026, la CPPNI a clôturé cet accompagnement. La branche dispose désormais d'une méthode, d'un projet d'accord, de ses annexes et des outils pour l'expliquer aux salariés et aux entreprises.

Les grandes étapes

- **23 septembre 2025 :** lancement du chantier ;
- **Automne 2025 :** diagnostic de la grille de 2008 et comparaison avec les branches voisines ;
- **Hiver 2026 :** conception de la méthode et de la grille d'analyse des emplois ;
- **Printemps 2026 :** tests sur 14 emplois, premier projet d'accord (28 avril) ;
- **16 juin 2026 :** pré-arbitrage de l'échelle de classification ;
- **1er septembre 2026 :** clôture de l'accompagnement ANACT ;
- **20 octobre et 24 novembre 2026 :** CPPNI d'arbitrage final ;
- **2027 (prévisionnel) :** négociation des minima conventionnels.

L'empreinte de Force Ouvrière

Engagée dans chacune des réunions, la délégation FO a porté des propositions concrètes sur le nombre de niveaux de la grille, la garantie de minima conventionnels et le maintien des filières. Mais l'avancée majeure est un changement de logique : demain, on ne classera plus un salarié en le rattachant à un emploi-repère générique, on évaluera l'emploi qu'il tient réellement, c'est-à-dire l'ensemble des activités significatives et durables que lui confie son employeur.

Concrètement, chaque emploi sera analysé selon cinq critères (connaissances, technicité et complexité, autonomie, responsabilité, relation et communication), chacun décliné en huit degrés. Les points obtenus positionnent l'emploi sur une échelle unique, des ouvriers-employés aux cadres. L'outil est aussi plus transparent : le salarié pourra demander à son employeur le détail de la cotation de son emploi, critère par critère.

Les acquis déjà validés :

- **une grille de 5 critères et 8 degrés, sans pondération :** aucun critère ne vaut plus qu'un autre ;
- **pas de correspondance automatique** entre l'ancienne et la nouvelle grille : chaque emploi sera réellement évalué ;
- **le maintien des filières** Exploitation-technique, Clientèle et Support, indispensables pour sécuriser les salariés en cas de transfert de contrat ;



- **des bilans de suivi** par la branche, à mi-parcours et en fin de déploiement.

Les combats qui restent

L'architecture de la grille. En juin, les partenaires sociaux avaient pré-validé 15 niveaux (5 ouvriers-employés, 5 techniciens et agents de maîtrise, 5 cadres) et un niveau cadre dirigeant. Certaines organisations souhaitent ajouter un sixième niveau TAM. FO, attachée à l'équilibre construit pendant des mois, participe à la recherche d'un compromis, à condition qu'il ne fragilise pas la mécanique de la grille et qu'il ne retarde pas le calendrier.

Les remplacements temporaires. Le salarié qui occupe temporairement un emploi de qualification supérieure doit être reconnu et rémunéré en conséquence. FO demande que cette garantie soit inscrite dans l'accord de branche. La délégation patronale préfère, à ce stade, renvoyer le sujet aux entreprises.

Les recours. Pour FO, une contestation de classement se traite dans l'entreprise, au plus près du terrain et des représentants du personnel. Le rôle de la branche est de garantir une interprétation commune des textes, pas d'instruire des dossiers individuels.

Les minima et le calendrier. La nouvelle grille ouvrira la négociation de nouveaux minima conventionnels. Selon le planning prévisionnel, entre la négociation et l'extension des accords, une application effective n'interviendrait pas avant 2028. FO demande l'étude de scénarios permettant d'accélérer : une classification n'a de sens que si elle se traduit sur la fiche de paie. *« Pendant près de vingt ans, trop de salariés de l'eau ont été classés sur un emploi-repère qui ne disait rien de leur vrai travail. Avec cette réforme, c'est l'emploi réellement tenu qui compte. FO a tenu cette ligne du premier au dernier jour. Maintenant, il faut que la grille se traduise vite en salaire : c'est tout l'enjeu de la négociation des minima »* remarque **Julien DURANDEAU, administrateur SPP, membre de la CPNE et de la CPPNI de la branche Eau et assainissement**

Prochaines échéances

Deux CPPNI sont programmées, le 20 octobre et le 24 novembre, pour rendre les derniers arbitrages. L'objectif est de finaliser l'accord avant la fin de l'année et d'engager sans attendre la négociation des minima. FO continuera de défendre une classification juste, lisible et vraiment au service des salariés de l'eau et de l'assainissement.

Julien DURANDEAU

En chiffres...

2008 : date de la classification actuelle (avenant n° 7)

12 mois de travaux paritaires

11 réunions de CPPNI et de groupes de travail

14 emplois testés avec la nouvelle méthode

5 critères × 8 degrés : la nouvelle grille d'analyse

15 niveaux + 1 cadre dirigeant : l'échelle pré-validée



Elections professionnelles 2026 dans les Offices Publics de l'Habitat

FO DOIT ÊTRE AU PLUS PRÈS DES AGENTS ET DES SALARIES ! Le 10 décembre 2026, faisons entendre la voix des personnels des Offices publics de l'habitat !

Les élections professionnelles représentent une échéance majeure pour l'avenir de la représentation syndicale dans les OPH. Elles sont l'occasion de faire reconnaître le travail des personnels de l'habitat (agents FPT et salariés de droit privé), de défendre leurs droits et de porter haut les revendications des personnels.

Pour Force Ouvrière, la réussite de ces élections ne se construit pas au dernier moment.

Elle se prépare dès aujourd'hui, sur le terrain, au contact des agents, par l'écoute, la présence syndicale et la défense quotidienne de leurs intérêts.

Pour réussir, l'Union nationale FO des personnels de l'habitat doit être présente auprès de tous les syndicats présents dans les organismes, auprès de tous les agents et salariés quels que soient leur métier, leur statut, leur ancienneté ou leur lieu de travail.

Gardiens, agents de proximité, personnels techniques, administratifs, chargés de clientèle, personnels de gestion et d'encadrement : chacun doit pouvoir être entendu et trouver auprès de Force Ouvrière une organisation syndicale capable de porter ses préoccupations.

La confiance se construit par des actes concrets : répondre aux questions, accompagner les agents dans leurs difficultés, intervenir auprès de la direction, défendre les droits individuels et collectifs et rendre compte des actions engagées.



Un syndicat fort est un syndicat présent, accessible et déterminé à défendre les salariés et les agents.

Des revendications claires et des engagements concrets

La campagne de Force Ouvrière doit s'appuyer sur les préoccupations réelles des personnels :

- La défense du pouvoir d'achat et des rémunérations.
- La reconnaissance des métiers, des qualifications et des responsabilités.
- Des effectifs adaptés aux besoins des services.
- L'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques psychosociaux.
- Le respect des droits, des statuts, des contrats et des accords applicables.
- Des perspectives de carrière et un accès équitable à la formation.
- La défense de l'égalité professionnelle et la lutte contre toutes les discriminations.
- Un dialogue social respectueux des représentants du personnel et des agents.

Ces revendications doivent être expliquées, discutées et enrichies grâce aux remontées du terrain. Notre programme doit refléter la réalité de chaque OPH et apporter des réponses aux difficultés rencontrées quotidiennement.

Une force syndicale indépendante au service des personnels

Force Ouvrière défend son indépendance à l'égard de l'employeur et fonde son action sur les revendications des agents.

Notre rôle n'est pas de faire des promesses sans lendemain, mais de défendre des exigences précises, de porter les revendications collectives et d'intervenir chaque fois que les droits des personnels sont menacés.

La représentativité syndicale donne du poids à cette action.

Elle se construit par la confiance des agents, la cohérence de nos engagements et notre capacité à agir dans la durée.

Chaque échange, chaque intervention et chaque action syndicale contribuent à faire connaître notre organisation.

Le 10 décembre 2026 : préparons la réusiite de FO !

La réussite de ces élections dépendra de notre capacité à nous organiser collectivement, à écouter les agents et les salariés et à démontrer concrètement l'utilité de notre action syndicale.

Dès maintenant, mobilisons nos équipes, renforçons notre présence sur le terrain et faisons vivre les revendications des personnels des OPH !

La confiance se gagne par l'action. La crédibilité se construit par les actes. La force syndicale se mesure à sa capacité à défendre les agents.

Ensemble, préparons les élections professionnelles et faisons entendre la voix des personnels des OPH !

POLICIERS MUNICIPAUX

Du 3 au 10 décembre, restons le syndicat numéro 1 !

Les élections professionnelles de décembre 2026 seront un rendez-vous essentiel pour l'ensemble des agents territoriaux, et tout particulièrement pour les policiers municipaux.

Aujourd'hui, FO Police Municipale est le syndicat numéro 1 de la profession. Cette première place est le résultat du travail de terrain, de l'engagement de nos militants et de la confiance accordée à Force Ouvrière par les policiers municipaux.

Mais une première place n'est jamais définitivement acquise.

Nous sommes le syndicat n°1. À nous, collectivement, de le rester et de renforcer encore notre représentativité !

Etre représentatif, c'est être plus fort pour être mieux entendu

La représentativité syndicale n'est pas seulement une question de classement ou de nombre de voix. Elle détermine notre capacité à peser, à être présents dans les instances, à porter les revendications de la profession et à être entendus par ceux qui prennent les décisions.

Plus FO Police Municipale obtient de voix, plus notre légitimité est forte pour défendre les policiers municipaux auprès des collectivités, des administrations, du Gouvernement et des parlementaires.

Quand nous sommes représentatifs, notre parole compte davantage.

C'est cette force collective qui nous permet de porter les réalités du terrain dans les réunions, les négociations et les échanges institutionnels. C'est elle qui nous permet de faire remonter les difficultés rencontrées par les collègues et de défendre concrètement nos revendications.

Chaque bulletin FO renforce donc directement notre capacité à intervenir et à obtenir des avancées pour la profession.

Dans une police municipale dont les missions et les responsabilités ne cessent d'évoluer, nous avons besoin d'une organisation syndicale forte, indépendante et suffisamment représentative pour imposer la voix des policiers municipaux dans tous les débats qui concernent leur avenir.

La reconnaissance doit être aussi sociale

FO Police Municipale porte des revendications claires pour obtenir une véritable reconnaissance de notre profession.

Nous revendiquons notamment une amélioration réelle du statut social des policiers municipaux : évolution des catégories et des grilles indiciaires, meilleure reconnaissance de la pénibilité, amélioration des droits à la retraite, reconnaissance de la catégorie active et meilleure prise en compte de notre régime indemnitaire.

Car la reconnaissance ne peut pas uniquement passer par de nouvelles missions ou de nouvelles responsabilités.

Elle doit aussi se voir sur la fiche de paie, dans le déroulement de carrière et au moment du départ à la retraite.

FO Police Municipale continuera également de défendre les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions : formation adaptée, équipements de protection, armement répondant aux réalités opérationnelles, accès aux outils et fichiers indispensables ainsi qu'un cadre juridique clair et protecteur pour les agents.

Nous refusons que les policiers municipaux deviennent une variable d'ajustement des politiques de sécurité sans obtenir, en contrepartie, les garanties statutaires, sociales et matérielles correspondant aux responsabilités qui leur sont confiées.

Notre force dans les urnes, c'est notre force autour de la table

Les élections professionnelles ne sont donc pas une simple formalité.

Le résultat des urnes détermine notre poids syndical pour les années à venir.

Plus FO sera forte, plus FO Police Municipale pourra être présente, écoutée et respectée lorsqu'il faudra défendre les policiers municipaux.

Être le syndicat numéro 1 nous donne une responsabilité : continuer à porter haut et fort la voix de la profession et conserver cette force indispensable pour être entendus.

Pour cela, chaque voix comptera. Nous voulons des actes. Nous voulons de la reconnaissance. Nous voulons un véritable statut social à la hauteur de nos missions.

Nous sommes numéro 1 : mobilisons-nous pour le rester ! Du 3 au 10 décembre 2026, renforçons notre représentativité !

Plus nous serons forts dans les urnes, plus nous serons forts pour vous défendre ! Votez Force Ouvrière !

FO Police Municipale, syndicat n°1 aujourd'hui, mobilisons-nous pour le rester demain !

BIENVENUE

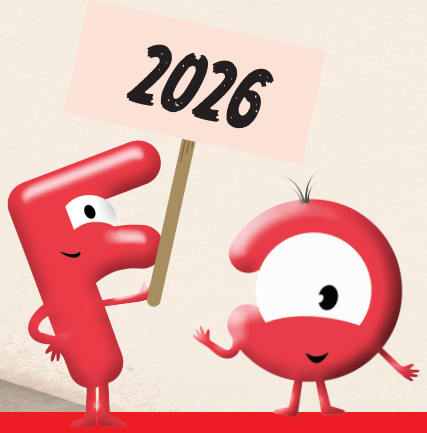

FO Territoriaux est heureux d'accueillir une nouvelle structure. Longue vie à elle !

Pour rappel,

tous les syndicats créés doivent être déclarés à la Fédération pour être reconnus comme tels. Si votre syndicat a été créé et que vous ne vous retrouvez pas dans la liste ci-contre, veuillez contacter au plus vite la Fédération.

SYNDICAT FO DES TERRITORIAUX DE SAINT-JOSEPH (97)

le 13.10.2026



MNFCT par Macif

ÉDITION 2026

Baromètre

de la santé mentale au travail des agents de la fonction publique territoriale

Pour la troisième année consécutive, l'Observatoire de la santé mentale créé par la MNFCT, Moodwork et Idealco s'est penché sur la santé mentale des agents de la fonction publique territoriale.

39 % des agents déclarent avoir renoncé à des soins pour leur santé mentale.

65 % déclarent un besoin d'accompagnement pour gérer leur santé mentale.

74 % des agents déclarent n'avoir jamais été formés aux risques psychosociaux.

Consultez la 3e édition du Baromètre de la santé mentale au travail de la Fonction publique territoriale, élaboré par la MNFCT, Moodwork et idealCO.

MNFCT, mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité et adhérente de la Mutualité française. SIREN 784 442 899 Siège social : 127 Quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux. Substituée par MACIF SANTÉ PRÉVOYANCE, régie par le livre II du Code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité française. SIREN 779 558 501. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.



LA MNT AUX CÔTÉS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

“MIEUX PROTÉGÉS, ON RÉALISE MIEUX NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.”

Bruno, Carine et Peio, agents territoriaux.

Première mutuelle des agents des services publics locaux, la MNT agit aux côtés de vos organisations syndicales. Elle défend une protection sociale complémentaire solide et adaptée aux réalités de votre métier.
Près de 747 000 agents territoriaux nous font déjà confiance. Ils sont couverts par nos garanties santé et prévoyance, conçues pour répondre à leurs besoins tout au long de leur parcours professionnel et personnel.
Alors, pourquoi pas vous ?

RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS SUR MNT.FR OU AU 09 72 72 02 02*

1re mutuelle des agents des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER

MNT
GROUPE VYV

* Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 en métropole. De 7h à 15h pour les Antilles, de 8h à 16h pour la Guyane et de 7h30 à 19h30 pour La Réunion.
1re mutuelle des agents des services publics locaux en cotisations, classement Argus de l’assurance, 2025
Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Siège social : 3 square Max Hymans, 75015 Paris. Novembre 2026 - Crédits photos : Livia Saavedra, Alexis Pazoumian - Photographies retouchées - Document à caractère publicitaire et non contractuel.